

SOCIETE DE LIMONADERIES ET BRASSERIES D'AFRIQUE
« SOLIBRA »

Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital de 4.115.210.000 F CFA
Siège social : 35, rue des Brasseurs - BP 1304 - ABIDJAN 01
R.C.C.M : CI-ABJ-1962-B-1168

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

Du 03 Juin 2014 à 16h00

Tenue à l'Hôtel PULLMAN ex SOFITEL, avenue Abdoulaye FADIGA au plateau à ABIDJAN

Téléphone : +225 21 21 12 00 - Fax : +225 21 35 97 91

SOCIETE DE LIMONADERIES ET BRASSERIES D'AFRIQUE « SOLIBRA »

Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital de 4.115.210.000 F CFA
Siège social : 35, rue des Brasseurs - BP 1304 - ABIDJAN 01
R.C.C.M : CI-ABJ-1962-B-1168

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 3 JUIN 2014

ORDRE DU JOUR

I – Compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration ;
Rapport des Commissaires aux Comptes ;
- Approbation des états financiers de synthèse de l'exercice ouvert le 1^{er} Janvier 2013
et clôturé le 31 décembre 2013;
- Affectation des résultats ;
Fixation du dividende et de sa mise en paiement ;
- Approbation du Rapport spécial des Commissaires aux Comptes ;
- Mandats d'un Commissaire aux comptes titulaire et des Commissaires aux comptes
suppléants ;

II – Compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

- Rapport du Conseil d'Administration,
Rapport des Commissaires aux Comptes,
- Réduction de la valeur nominale des actions ;
- Modification corrélative des statuts ;
- Pouvoirs au Conseil d'Administration,
- Pouvoirs pour formalités de publicité.



SOCIETE DE LIMONADERIES ET BRASSERIES D'AFRIQUE « SOLIBRA »

Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital de 4.115.210.000 F CFA

Siège social : 35, rue des Brasseurs - BP 1304 - ABIDJAN 01

RCCM : CI-ABJ-1962-B-1168

AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires de la Société de Limonaderies et Brasseries d'Afrique « SOLIBRA » sont convoqués à l'hôtel PULLMAN ex SOFITEL Avenue Abdoulaye FADIGA au Plateau à ABIDJAN, en **Assemblée Générale Mixte** qui se réunira le :

MARDI 3 JUIN 2014 A 16 HEURES

A l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

I – Compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration ;
Rapport des Commissaires aux Comptes ;
- Approbation des états financiers de synthèse de l'exercice ouvert le 1^{er} Janvier 2013 et clôturé le 31 décembre 2013;
- Affectation des résultats ;
Fixation du dividende et de sa mise en paiement ;
- Approbation du Rapport spécial des Commissaires aux Comptes ;
- Mandats d'un Commissaire aux comptes titulaire et des Commissaires aux comptes suppléants ;

II – Compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

- Rapport du Conseil d'Administration,
Rapport des Commissaires aux Comptes,
- Réduction de la valeur nominale des actions ;
- Modification corrélative des statuts ;
- Pouvoirs au Conseil d'Administration,
- Pouvoirs pour formalités de publicité.

Tous les actionnaires ont le droit de prendre part à cette assemblée ou de s'y faire représenter par un mandataire de leur choix.

Dans ce dernier cas, les actionnaires doivent déposer leur pouvoir au siège social cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Les titulaires d'actions nominatives devront être inscrits sur les registres de la Société cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée. Ils seront admis à l'Assemblée sur simple justification de leur identité.

Les titulaires d'actions au porteur devront, cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée, déposer leurs titres ou le récépissé de leur dépôt au siège social ou auprès de l'intermédiaire habilité teneur de leur compte.

Pour les actions au porteur, seuls les pouvoirs accompagnés d'une attestation de l'intermédiaire habilité teneur de leur compte seront valables.

Les documents et résolutions qui seront soumis à cette Assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social, quinze jours avant la date de la réunion.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

SOCIETE DE LIMONADERIES ET BRASSERIES D'AFRIQUE

« SOLIBRA »

Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital de 4.115.210.000 F CFA
Siège social : 35, rue des Brasseurs - BP 1304 - ABIDJAN 01
R.C.C.M : CI-ABJ-1962-1168

-oOo-

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

DU 3 JUIN 2014

-oOo-

<h3>RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</h3>
--

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire, conformément à la loi et à vos statuts pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013, soumettre à votre approbation les états financiers de synthèse de cet exercice arrêtés par votre Conseil d'Administration, vous proposer l'affectation des résultats de cet exercice et délibérer sur le renouvellement du mandat de l'un de vos commissaires aux comptes titulaire et des deux commissaires aux comptes suppléants, et enfin vous soumettre un projet de modification de la valeur nominale des actions et par conséquent de la modification statutaire correspondante.

ENVIRONNEMENT POLITIQUE ET ECONOMIQUE

L'année 2013 a été une année de relance des grands projets de l'Etat et de consolidation de la croissance économique en Côte d'Ivoire. En effet, les résultats du pays au niveau macroéconomique se sont améliorés avec des performances remarquables. La Côte d'Ivoire a ainsi connu avec +8,9% de taux de croissance de son PIB (selon les estimations du Ministère de l'Economie et des Finances) l'une des croissances de son PIB les plus importantes de ces dernières années.

Le programme économique et financier triennal 2011-2014 du Gouvernement a bénéficié d'un appui financier sous la Facilité Elargie de Crédit (FEC) du Fonds Monétaire International le 4 novembre 2011. La mise en place rapide du programme a été rendue possible grâce aux bonnes tendances enregistrées dans la mise en œuvre des politiques économiques et financières soutenues par la Facilité de Crédit Rapide (FCR).

Ce programme a visé à stabiliser le cadre macroéconomique et relancer la croissance, à travers notamment l'accroissement des investissements publics et privés.

Le Gouvernement a élaboré un Plan National de Développement (PND) sur la période 2012-2015 prenant en compte le programme économique et financier.

A travers l'élaboration du PND, la Côte d'Ivoire a décidé de donner une nouvelle impulsion à sa politique de développement. Cette nouvelle stratégie s'appuie sur un programme de redressement et de développement volontariste et réaliste fondé sur l'investissement privé et public.

Le scénario retenu par le Gouvernement projette une croissance de 10% en 2014 et 10,1% en 2015. Le scénario à moyen terme dans le Programme Economique et Financier a été actualisé pour refléter cette nouvelle stratégie.

Ce plan de développement a pour objet la réduction de la pauvreté, à travers la mise en œuvre du DSRP et la réalisation de la vision du Président de la République qui est de faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020.

Il identifie les sources porteuses de croissance en tenant compte des avantages comparatifs du pays.

En outre, il contient des objectifs et stratégies sectoriels précis qui seront mis en œuvre par les Ministères, avec des repères qui permettront un suivi régulier des progrès réalisés.

Plus généralement, sur la période 2012-2015, outre les ressources budgétaires de l'Etat, ce sont 413 milliards de FCFA qui seront mobilisés pour le financement de projets dans le cadre du Contrat de Désendettement et de Développement (C2D).

Ce Financement concerne les secteurs suivants :

- la Justice et l'état de droit pour 15 milliards de FCFA ;
- l'Education - la Formation - l'Insertion Professionnelle pour 61 milliards de FCFA ;
- la Santé pour 45,8 milliards de FCFA ;
- l'Agriculture, le développement rural et la biodiversité pour 73,3 milliards de FCFA ;
- le Développement urbain pour 98,8 milliards de FCFA ;
- les Infrastructures de transport pour 106,6 milliards de FCFA.

Concernant le secteur privé, l'industrie et les PME, le Gouvernement entend œuvrer à redonner confiance aux investisseurs, à accroître l'attractivité de notre pays par l'amélioration de l'environnement des affaires et à renforcer la compétitivité de nos entreprises, durement éprouvées par la crise décennale que la Côte d'Ivoire a connue.

À cet effet, d'importants chantiers ont été entrepris par le Gouvernement.

Il s'agit, entre autres, de :

- l'adoption du nouveau Code des Investissements ;
- le renforcement des capacités du Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire (CEPICI), par la création d'une Direction de la Facilitation des Formalités des Entreprises dont l'ambition est de permettre la création des entreprises en 48 heures.

Un vaste programme de réhabilitation et de création de zones industrielles dans tout le pays permettra de garantir l'accès des entreprises à des terrains industriels adéquats. Le mode de gestion de ces zones industrielles offrira à la fois souplesse et rigueur.

L'appui aux PME sera renforcé ainsi que la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes qu'il nous faut encourager. La Côte d'Ivoire, pays émergent en 2020, cela sera possible avec de jeunes entrepreneurs audacieux et rigoureusement encadrés, à travers des programmes de formation à l'entrepreneuriat, et des appuis pour le financement des projets novateurs et porteurs.

Au niveau de l'agriculture, le Gouvernement va œuvrer à l'accroissement de la productivité agricole par la modernisation des pratiques culturales et l'organisation efficiente des filières agricoles. Ainsi, les résultats de la recherche agronomique conduite par le Centre National de Recherche Agronomique (CNRA) seront mieux exploités pour améliorer le rendement de nos productions agricoles.

Le développement des cultures vivrières, à travers notamment, la mise en œuvre d'un Programme national de riz sera une priorité, afin d'améliorer de façon significative la production locale en riz.

La Côte d'Ivoire ambitionne d'être le grenier de l'Afrique de l'Ouest à cet effet.

Cela sera possible avec le recours au Partenariat Public/Privé pour la mise en place d'infrastructures agricoles et la mécanisation de l'agriculture. Plusieurs grands groupes industriels ont fait des offres au Gouvernement qui les étudiera en préservant les droits des propriétaires terriens.

Ainsi, le Gouvernement va engager, incessamment, la reprise de la délimitation des terroirs villageois, dont le coût estimatif est de 22 milliards de FCFA.

Le Gouvernement ambitionne donc de faire résolument de l'Agriculture un instrument de lutte contre la pauvreté et un secteur économique créateur d'emplois, notamment pour les jeunes.

Pour ce qui concerne plus particulièrement la filière Café et cacao, le Gouvernement suivra avec rigueur la mise en œuvre complète de la réforme, afin d'assurer des revenus stables et rémunérateurs à nos braves paysans qui, dans un passé récent, ont payé le lourd tribut de la mauvaise gestion de ce trésor national.

Il nous faut donc développer nos capacités d'exportation reposant d'une part, sur l'amélioration de la qualité des produits semi finis de nos entreprises agro-industrielles et d'autre part, sur l'effort de recherche agricole à même de conforter nos positions dans les technologies agro-industrielles.

ACTIVITE DE LA SOCIETE SOLIBRA

Cette embellie au niveau économique et cette stabilité se sont reflétées dans la plupart des secteurs d'activité. Pour SOLIBRA, cela s'est également traduit par des performances de ventes globalement positives : +12,97% Vs An-1 et +3,22% Vs Budget.

Par contre, cette stabilité retrouvée a suscité l'intérêt de plusieurs opérateurs économiques qui ont, sur chacune des catégories sur lesquelles nous opérons, soit créé une activité concurrente à la nôtre, soit se sont renforcés. Ces nouveaux concurrents ont ainsi secoué nos structures et notre modèle traditionnel de distribution et ont eu une incidence significative sur les marges de nos produits qui tendent de plus en plus à s'éroder.

De plus, quelques problèmes de capacité de lignes et d'approvisionnement en eau nous ont quelque peu plombé les ventes surtout sur notre période de pic de fin d'année.

Les réalisations de l'année 2013 s'établissent comme suit selon les différentes catégories :

Total Général Solibra : + 12,97 % Vs cumul 2012 et + 3,22 % Vs budget 2013

- **Les Bières** : +7,88% Vs An-1 et +0,23% Vs Budget
- **Les Boissons Gazeuses** : +22,54% Vs An-1 et +6,86% Vs Budget
- **La Malta** : -1% Vs An-1 et -5,90% Vs Budget
- **Les Eaux Minérales** : +20,42% Vs An-1 et +17,37% Vs Budget
- **Les alcomix** : -22,11% Vs An-1 et -76,66% Vs Budget

Le tableau ci-après récapitule les réalisations 2013 par catégorie :

	Exercice			Budget 2013	% Réel sur Budget 2013
	2012	2013	var en %		
Bières	1 846 566	1 992 056	7,88%	1 987 400	0,23%
BG	809 728	992 261	22,54%	928 580	6,86%
Malta	14 258	14 116	-1,00%	15 000	-5,90%
Alcomix	4 494	3 500	-22,11%	15 000	-76,66%
S/total	2 675 046	3 001 933	12,22%	2 945 980	1,90%
Eaux Minérales	268 048	322 781	20,42%	275 000	17,37%
Vin	3	0	-100,00%	0	
Total	2 943 096	3 324 714	12,97%	3 220 980	3,22%

> BIERES

L'année 2013 s'est achevée avec un volume de 1.992.056 hl soit +7,88% Vs An-1 et +0,23% Vs Budget.

Comme sur les précédentes années, la tendance de ventes des bières s'est accentuée sur les produits d'entrée de gamme avec des grands volumes (65cl et 100cl). Ainsi donc, la bière d'entrée (Bock) a fait un bond de 5 points de contribution (79,8% de contribution) contre 74,5% à la fin de l'année dernière.

Aussi, les petits formats (25cl et 33cl) n'ont représenté que 9,4% de contribution cette année contre 90,6% pour les formats 1L et 65cl. Cette tendance vers ces grands formats et vers ces produits d'entrée de gamme reflète un pouvoir d'achat des consommateurs encore faible, malgré la croissance économique du pays. Elle nous enseigne également que la part du revenu que nos consommateurs sont prêts à payer pour nos produits s'amenuise de plus en plus, vu qu'il est en concurrence avec d'autres denrées qui sont plus nécessaires.

Par ailleurs, l'arrivée de la concurrence sur ce segment a eu également un impact sur nos progressions, car elle nous a attaqués sur le segment « entrée de gamme du marché ». Cette situation a eu pour effet de cristalliser un peu plus les consommateurs vers ce segment et cela au détriment de produits plus chers et donc avec des marges plus confortables.

Les différentes initiatives de réponse (lancements de nouveaux formats, communication sur la Bock SOLIBRA, renforcement des distributeurs en véhicules et en fonds de roulement,...) nous ont permis de pouvoir atténuer l'effet de mode créé par l'arrivée de ce nouveau concurrent.

Les actions majeures pour l'année 2013 au niveau de la Bière ont été les suivantes : lancement de la Castel 50cl, de la Bock 33cl, de la Beaufort 50cl, retrait provisoire de la Flag pour retravailler sur les plaintes des consommateurs concernant ce produit afin de le relancer.

Toutes les initiatives de lancement avaient pour objectif non seulement de communiquer à nouveau sur nos marques, mais également de montrer notre capacité d'innovation sur des marques déjà existantes avec des changements de format (exemple de la Bock et de la Castel), mais surtout, elles nous ont permis de créer des niches pour des besoins spécifiques (exemple de la Beaufort 50cl en verre consigné).

Aussi, avons-nous stoppé provisoirement la production de la Flag qui ne représentait que plus que 3% de contribution des ventes (contre environ 40% au début de la décennie) afin de retravailler sur les éléments de ce produit et de le relancer. A date, nous n'avons pas encore pu le faire pour des problèmes de capacité au niveau des lignes.

Au-delà, ces différentes initiatives nous ont permis de garder le leadership au niveau de la communication et de visibilité de nos marques. Par ailleurs, elles ont pu démontrer notre capacité d'innovation et de réaction par rapport à une concurrence agressive sur le terrain. Les performances des différentes marques se situent comme sur le tableau suivant :

	Exercice		Variation en points	Variation en %
	2012	2013		
BOCK	74,49%	79,82%	5,33	7,16%
FLAG	2,65%	1,28%	-1,37	-51,62%
CASTEL	9,64%	7,90%	-1,74	-18,07%
BEAUFORT	1,35%	1,19%	-0,16	-11,78%
33 EXPORT	0,19%	0,05%	-0,13	-70,47%

TUBORG	5,02%	4,31%	-0,71	-14,13%
GUINNESS	6,66%	5,44%	-1,22	-18,31%
TOTAL	100,00%	100,00%		

Les Boissons Gazeuses

L'année 2013 a été une belle année pour les boissons gazeuses en termes de performances de ventes : nous l'avons terminée à +22,54% Vs An-1 et +6,86% Vs Budget.

Les performances se sont ressenties aussi bien au niveau du verre consigné : +30,9% Vs An-1 et +8,8% Vs Budget que du PET : +17% Vs An-1 et +11,4% Vs Budget.

En ce qui concerne le **verre consigné**, la baisse de prix du format 30cl de 250 fca à 200 fca pour faire face à la concurrence des produits Pepsi, a porté ses fruits et a permis à ce format de regagner des parts de contribution face au PET. Le verre consigné est ainsi passé de 40% de contribution aux volumes des boissons gazeuses en 2012 à environ 42,72% de contribution en 2013. Aussi l'injection massive des bouteilles de format 60cl et une plus grande disponibilité de ce format au niveau de l'intérieur du pays a aussi contribué au succès du format Verre Consigné en 2013. Enfin, la mise en route du programme FSM (Full Service Model) qui consistait à placer plusieurs glacières sur le terrain a également eu un effet remarquable sur le format verre consigné.

Sur le PET, nous avons travaillé à installer progressivement le format 35cl, lancé en Décembre 2012, dans les différents canaux de distribution adaptés. Cette initiative a été un excellent rempart contre la concurrence, en ce sens qu'elle a permis d'innover avant eux et d'offrir aux consommateurs une alternative viable sur ce segment du marché. Par ailleurs, nous avons mené plusieurs actions promotionnelles lors des différentes fêtes (Pâques, Ramadan, Tabaski,...) durant le courant de l'année 2013 sur le PET, qui nous ont permis de soutenir les performances sur les formats 50cl et 150cl.

En ce qui concerne le poids des **différentes gammes de produits**, elles restent sensiblement les mêmes en 2013 que l'année précédente. Ainsi donc, les produits de la gamme Coca-Cola (Coca-Cola, Fanta, Sprite, Schweppes) se taillent la part du lion (76,61% en verre consigné ; 79,40% en PET). Ils sont suivis par ceux de la gamme Youki (21,50% de contribution en verre consigné ; 16,35% en PET), Orangina (0,90% en verre consigné ; 3,81% en PET) et enfin XXL (0,99% en verre consigné, 0,45% en PET).

Le tableau comparatif suivant récapitule les parts de contributions au niveau des boissons gazeuses entre 2012 et 2013 :

	Exercice		Variation en points	Variation en %
	2012	2013		
TIP TOP CAFE	5,29%	5,92%	0,63	11,88%
YOUKI	11,15%	12,63%	1,48	13,29%
COCA COLA	38,67%	40,28%	1,61	4,16%
SPRITE	7,74%	7,73%	-0,01	-0,18%
FANTA ORANGE	28,15%	24,81%	-3,34	-11,86%
FANTA COCKT.& FRAISE	4,39%	5,02%	0,63	14,37%
ORANGINA	3,72%	2,56%	-1,15	-31,00%
SCHWEPES	0,52%	0,37%	-0,14	-27,91%
XXL ENERGY	0,38%	0,68%	0,30	78,86%
TOTAL	100,00%	100,00%		

Les Eaux Minérales

Tout comme l'année dernière, nous avons une croissance importante de nos volumes de ventes en 2013 sur la catégorie Eaux (+20,42% Vs An-1 ; +17,37% Vs Budget). Nous avons même dépassé la barre symbolique des 300.000 hectolitres commercialisés cette année en atteignant un volume total de 322.781 hectolitres. Chacune des deux marques a contribué à cette croissance du volume : Awa (+12,71% Vs An-1 ; +9,83% Vs Budget) et Cristaline (+56,88% Vs An-1 ; +53,12% Vs Budget).

Sur la marque Awa, les différentes campagnes de communication et les opérations promotionnelles menées à des moments-clé de l'année ont permis de soutenir la croissance des volumes.

Pour ce qui concerne Cristaline, la croissance importante des volumes en 2013 s'explique par la demande additionnelle sur le marché export (notamment sur le 1^{er} semestre 2013) et également une pénétration plus importante de ce produit sur le marché local.

Par ailleurs, face à une demande importante sur le segment des Eaux Plates et aux ventes marginales sur l'Awa Pétiliante, nous avons arrêté provisoirement ce dernier produit. Nous sommes actuellement en train de la relooker afin de la relancer dès que nos capacités de production le permettront.

Le tableau comparatif suivant récapitule les parts de contribution au niveau des eaux entre 2012 et 2013 :

	Exercice		Variation en points	Variation en %
	2012	2013		
AWA LOCAL	82,05%	76,95%	-5,10	-0,06
AWA PETILLANTE	0,49%	0,30%	-0,19	-0,39
CRISTALINE	17,46%	22,75%	5,29	0,30
TOTAL	100,00%	100,00%		

Les Autres Boissons

Nous avons terminé l'année 2013 avec de faibles réalisations sur la catégorie des « autres produits » : -6,06% Vs An-1 et -41,28% Vs Budget. Cette catégorie ne représente que 0,53% de contribution à notre volume global cette année contre 0,64% en 2012.

La Malta Guinness a souffert de nombreuses ruptures, à cause de la priorisation de la production d'autres produits sur l'usine de Treichville, surtout en fin d'année. Nous avons terminé l'année à -1% Vs An-1 et -5,90% Vs Budget.

En ce qui concerne les alcomix, nos performances en 2013 ont été vraiment en deçà de nos attentes : -22,11% Vs An-1 ; -76,66% Vs Budget. Ici aussi, nous avons carrément arrêté la production des 2 parfums à partir du mois d'Octobre 2013 pour des raisons de capacité au niveau de l'usine.

Activités commerciales et marketing

En 2013, nous avons déroulé correctement notre plan d'action annuel. En effet, nous avons pu activer tous les projets prévus au Business Plan : Activation Saint Valentin, Fête de la Musique, Sponsoring Miss Côte d'Ivoire, Fête de la Bière,... De même, nous avons saisi plusieurs opportunités d'événements pour positionner plusieurs de nos marques (Festival des Grillades avec Youki, Abissa avec Bock SOLIBRA,...). Toutes ces activités nous ont permis de pouvoir toucher plus de 200.000 consommateurs de nos produits l'année dernière et surtout de démontrer que SOLIBRA met tout en œuvre pour mettre sur le marché des produits de qualité pour les consommateurs.

Distribution

En 2013, nous avons poursuivi nos efforts de consolidation de notre réseau de distribution en termes de formation, d'aide au financement de leurs activités et d'ouvertures de nouveaux centres de distribution. En effet, le programme de refonte de la distribution entamé en 2010 avec l'ouverture des concessions de vente, s'est poursuivi cette année. Cependant, l'arrivée de la concurrence au niveau de la Bière, nous a posé la problématique de l'existence même d'un maillon « sous-dépôts » dans notre réseau de distribution, et, qui s'est avéré relativement facile à pénétrer par notre concurrent.

Cette perméabilité de la distribution nous a obligés à accélérer la mise en route de notre projet de distribution porte-à-porte par nos clients. Cette stratégie, en même temps qu'elle nous permettait d'éviter les nombreux intermédiaires et de créer une inflation des prix de vente au détail de nos produits, nous permettait également d'assurer une exclusivité dans notre réseau de distribution.

Nous avons donc renforcé les capacités logistiques des clients en leur faisant un préfinancement d'environ une centaine de camions de livraison.

Enfin, afin de faciliter l'accessibilité de nos produits surtout à l'intérieur du pays, nous avons décidé de réduire le coût du transport facturé aux clients. Cette démarche nous a permis d'avoir un taux de croissance des ventes plus important à l'intérieur du pays (+22% Vs An-1) comparativement à Abidjan (+8% de croissance).

Concurrence

En 2013, la concurrence a été très active sur toutes les catégories de produits sur les bières et sur les Boissons Gazeuses.

En effet, au niveau Bières, Les Brasseries Ivoiriennes ont lancé leurs opérations au cours du mois de Mai 2013 avec beaucoup de moyens au niveau de la communication et de la distribution. Ce lancement nous a permis de dérouler notre plan de réponse à la concurrence afin de les contenir et de conserver nos parts de marché.

Au niveau des Boissons Gazeuses, nous avons vu le lancement de nouveaux formats de PET 50cl et PET 35cl par NBCI (Nouvelle Brasserie de Côte d'Ivoire). Cette société a été active l'année dernière en termes de placement et de communication pour essayer de positionner ses nouveaux produits de la gamme American Cola (American Cola, Planet Orange, Planet Pomme,...) sur le marché ivoirien avec un succès mitigé. A côté de cela, SOFT DRINKS CI (embouteilleur des produits Pepsi Cola, Mirinda, 7Up) a lancé également un nouveau format en PET 33cl.

Sur les eaux, il n'y a pas eu d'initiatives majeures en termes de lancements par les concurrents existants.

Les effectifs

Nos effectifs ont augmenté au cours de l'exercice 2013, passant de 1.046 salariés au 31 Décembre 2012 à 1.055 salariés au 31 décembre 2013.

Les investissements

L'exercice 2013 a enregistré des investissements réalisés à hauteur de 27,889 milliards de F.cfa contre 28.844 Milliards en 2012 répartis ainsi:

▲ Pour Abidjan : 13,818 Milliards contre 10,983 Milliards en 2012 soit 24,801 Milliards de F.cfa pour ces deux dernières années

- ↳ Pour Bouaflé : 9,595 Milliards contre 9,102 Milliards en 2012 soit 18,698 Milliards de F.cfa pour ces deux dernières années
- ↳ Pour Yopougon : 4,426 Milliards contre 7,799 Milliard en 2012 soit 12,226 Milliards de F.cfa pour ces deux dernières années
- ↳ Pour l'ex SADEM SLB Yop TR : 49 Millions contre 958 Millions en 2012 soit 1,008 Milliard pour ces deux dernières années

PREVISIONS POUR L'EXERCICE 2014

La note est véritablement salée pour bon nombre d'entreprises évoluant dans divers secteurs d'activités dont les Télécommunications, les Tabacs ou encore les Brasseries. En effet ces secteurs seront mis à contribution de manière plus prononcée, en étant davantage taxés en 2014. L'État ivoirien ayant besoin de 40 milliards de F.cfa pour financer son Budget 2014.

De nouvelles dispositions Techniques ;

Dès le 1^{er} Janvier 2014, la base d'imposition aux droits d'accises (impôts indirects) perçue sur la consommation de certains produits, en particulier la Bière sera le prix de vente sortie usine à l'exclusion de la TVA. À ce niveau l'État a décidé de taxer le coût de fabrication de ces produits en plus de la marge de l'entreprise. Rappelons que par le passé les produits fabriqués en Côte d'Ivoire, la TSB était sur le Prix de revient sortie usine. Ainsi donc, l'annexe fiscale indique que les taux d'application à la Bière passe de 13% à 15% . Cette réforme coûtera donc à notre Société 10 milliards de plus de ce que nous avons budgété pour 2014, et nous obligera à procéder à une hausse de nos tarifs, qui risque de faire baisser nos volumes de ventes jusqu'à 6%.

Revalorisation du barème des redevances des terrains industriels :

Jusqu'au 31-12-2013 ces redevances ne représentaient que 21 Millions de F.cfa de charges annuelles, la 1^{ère} Proposition de réforme nous amenait à une redevance annuelle égale à 496 Millions de F.CFA (exemple : redevance annuelle pour Yopougon actuelle 165 F.CFA/M² proposition 4500 F.CFA/M²) après maintes et maintes échanges entre les opérateurs économiques et le cabinet du Ministre de l'Industrie et des Mines, cette redevance a finalement été arrêtée à une redevance annuelle égale à 207.5 Millions de F.CFA, mais augmentera en 2015 pour passer à 340,4 Millions de F.CFA et également en 2016 pour finalement revenir au montant initialement prévu soit 496 Millions de F.CFA.

Changement du SMIG au 1^{er} Janvier 2014.

Nous ne sommes pas véritablement touchés par cette revalorisation du SMIG qui est passé de 36 607 F.CFA/mois à 60 000 F/CFA/mois au 01-01-2014 car nos salaires les plus bas étaient déjà au-dessus de ce nouveau SMIG, par contre les différentes primes basées sur le SMIG impacteront notre masse salariale, et nous en avons évalué le coût qui s'élèverait à environ 50 Millions F.CFA/An.

En 2014, nous devons aussi faire face à une concurrence très active, et cela sur toutes les catégories de produits bières et Boissons Gazeuses.

Notre principal concurrent Les Brasseries Ivoiriennes, après un an d'exploitation ont réellement mis beaucoup de moyens tant au niveau de la Distribution qu'au niveau Technique. Notre réponse restera forte pour contenir leur progression afin de conserver nos parts de marché.

Au niveau des Boissons Gazeuses, nous avons dorénavant 2 concurrents :

La Société NBCI (Nouvelle Brasserie de Côte d'Ivoire) avec sa gamme American Cola (American Cola, Planet Orange, Planet Pomme,...) qui depuis le début de cette année 2014 nous pénalise par le fait qu'elle s'est lancée dans une guerre des prix, et face à cette situation, nous devons réagir.

La Société SOFT DRINKS CI (embouteilleur des produits Pepsi Cola, Mirinda, 7Up) qui elle, a lancé un nouveau format en PET 33cl.

Aucun nouvel acteur local dans le domaine des « Eaux » n'est annoncé.

En 2014, nous continuerons à suivre le plan de nos actions commerciales. Ainsi donc l'accent particulier mis sur la présence commerciale et l'exécution au niveau des points de vente de détail sera renforcé. Les animations points de vente vont s'amplifier sur les catégories « Bières » et « Boissons Gazeuses ». Enfin, nous allons développer et améliorer des importants partenariats avec une centaine de points de vente importants en continuant à en faire des points de vente modèle.

Au niveau marketing, 2014 verra se renforcer la mise en œuvre d'un événement propre pour chacune des marques afin de lui donner une visibilité certaine au niveau des consommateurs.

Nos objectifs de Vente devraient globalement progresser de 9,44 % par rapport à 2013 et avons fixé la répartition ainsi :

Bières : 2 130 000 HI contre 1 992 056 HI réalisés en 2013

BG : 1 115 000 HI contre 992 261 HI réalisés en 2013

Autres boissons : 380 000 HI contre 340 397 HI en 2013

Au moment même où nous avons rédigé ce rapport nos réalisations sont à - 4,7% des estimations budgétaires à fin Avril 2014, principalement dû au fait que nous avons été obligés de répercuter sur nos tarifs une infime part de la très forte augmentation infligée par l'État de la Taxe sur les Boissons (Bière), cette situation nous confortant dans l'idée de mettre tout en œuvre pour lutter contre la concurrence, objectif que nous nous étions déjà donnés.

RESULTATS FINANCIERS

Le chiffre d'affaires hors taxes s'établit à 151 364 271 555 F.CFA en progression de + 7.88 % par rapport à l'exercice précédent (140 301 649 633 F.CFA).

Le résultat d'exploitation s'élève à 24 511 838 395 FCFA contre 29 755 991 298 F.CFA au 31-12-2012 après dotations aux comptes d'amortissements et de provisions pour 15 254 793 096 F.CFA et, une reprise de provision de 3 821 142 102 F.CFA.

Après comptabilisation de l'impôt BIC de 5 662 943 416 F.CFA, le résultat net de l'exercice 2013 ressort à 17 697 751 465 F.CFA contre 21 791 465 888 F.CFA pour l'exercice précédent, soit en diminution de - 18,79%

Nous vous proposons, la réserve légale étant au plafond, l'affectation et la répartition des résultats de l'exercice 2013 comme suit :

- Bénéfice net	17.697.751.465 F.CFA
- Report à nouveau des exercices antérieurs	3.600.475.039 F.CFA
- Bénéfice distribuable	21.298.226.504 F.CFA
- Distribution d'un dividende global de	10.041.112.400 F.CFA
- Affectation à la réserve générale	10.000.000.000 F.CFA
- Affectation au report à nouveau	1.257.114.104 F.CFA

Si vous approuvez ce projet d'affectation, il serait distribué à chacune 823.042 actions composant le capital social, un dividende unitaire brut de 12.200 F.CFA correspondant à un dividende net de 10.980 F.CFA, après règlement de l'impôt retenu à la source de 10%.

Nous vous proposons de fixer la mise en paiement de ce dividende à compter du jour de l'Assemblée, en vous informant toutefois du décalage de son règlement (15 jours ouvrés minimum) compte tenu des dispositions de la BRVM au sujet des opérations sur titres.

-oOo-

Conformément aux dispositions légales, il va vous être donné lecture du Rapport spécial de vos Commissaires aux Comptes sur lequel vous aurez à statuer.

-oOo-

Nous vous informons que les mandats de Monsieur Jean-Luc RUELLE, commissaire aux comptes titulaire, et de Messieurs Djué TIEMELE-YAO et Francis DESCLERS, commissaires aux comptes suppléants, arrivent à leur terme à la présente assemblée.

Nous vous proposons de nommer en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, le Cabinet KPMG CI – Auditeurs Associés en Afrique, en remplacement de Mr Jean-Luc RUELLE, qui le représentera en qualité d'associé, pour une durée de six exercices,

Nous vous proposons de renouveler les mandats de Messieurs Djué TIEMELE-YAO et Francis DESCLERS, commissaires aux comptes suppléants pour une durée de six exercices.

-oOo-

QUESTIONS RELEVANT DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Nous vous proposons une opération sur le capital destinée à accroître la liquidité des titres de notre société cotés à la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières d'Abidjan.

Par conséquent, nous vous proposons conformément à l'article 387 de l'Acte Uniforme OHADA révisé relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, qui permet désormais de fixer statutairement la valeur nominale des actions, de ramener la valeur nominale actuelle des actions de notre société, de 5.000 F.CFA à 2.500 F.CFA.

Si vous acceptez cette proposition, il serait créé 823.042 nouvelles actions, qui seraient attribuées aux actionnaires à raison d'une action nouvelle pour une action ancienne.

Le nombre d'actions de la société serait donc porté de 823.042 à 1.646.084.

Cette opération permettrait ainsi de doubler le nombre d'actions de SOLIBRA, ce qui devrait entraîner une baisse mécanique de la valeur boursière des actions, et donc les rendre accessibles à un plus large public.

En raison de la dématérialisation des titres, il ne serait pas délivré de certificat pour ces nouvelles actions et les actionnaires seraient invités à se rapprocher de SOGEBOURSE pour la délivrance d'attestations de propriété.

En conséquence de cette opération, il conviendrait de modifier l'article 7 des statuts comme suit :

Texte ancien :

« Le capital social est fixé à la somme de 4.115.210.000 F.CFA. Il est divisé en 823.042 actions de 5.000 F.CFA »

Texte nouveau :

« Le capital social est fixé à la somme de 4.115.210.000 F.CFA. Il est divisé en 1.646.084 actions de 2.500 F.CFA. »

-oOo-

Les documents prévus par la loi ont été tenus, à la disposition des actionnaires au siège social dans les délais légaux.

-oOo-

Le Conseil d'Administration remercie tout le personnel de la Société pour sa compétence, sa motivation et son dévouement.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

SOCIETE DE LIMONADERIES ET BRASSERIES D'AFRIQUE

« SOLIBRA »

Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital de 4.115.210.000 F CFA

Siège social : 35, rue des Brasseurs - BP 1304 - ABIDJAN 01

RCCM : CI-ABJ-1962-B-1168

-oOo-

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

DU 3 JUIN 2014

-oOo-

RESOLUTIONS

I.- COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes, approuve les états financiers de synthèse de l'exercice clos le 31 Décembre 2013 tels qu'ils lui sont présentés par le Conseil d'Administration et qui se soldent par un bénéfice net de 17.697.751.465 F.CFA.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide, la réserve légale étant au plafond, d'affecter le bénéfice d'un montant de 17.697.751.465 F.CFA de l'exercice 2013 de la manière suivante :

- Bénéfice net	17.697.751.465 F.CFA
- Report à nouveau des exercices antérieurs	3.600.475.039 F.CFA
- Bénéfice distribuable	21.298.226.504 F.CFA
- Distribution d'un dividende global de	10.041.112.400 F.CFA
- Affectation à la réserve générale	10.000.000.000 F.CFA
- Affectation au report à nouveau	1.257.114.104 F.CFA

Elle fixe le dividende brut unitaire à 12.200 F.CFA pour chacune des 823.042 actions composant le capital social, correspondant à un dividende net de 10.980 F.CFA, après règlement de l'impôt retenu à la source de 10%.

La date de mise en paiement de ce dividende est fixée à compter de l'Assemblée.

L'Assemblée Générale prend acte que compte tenu des dispositions de la BRVM au sujet des opérations sur titres, il y aura un décalage de 15 jours ouvrés minimum pour son règlement.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées par la loi au titre de l'exercice 2013, approuve les termes et conclusions de ce rapport.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme en qualité de Commissaire aux comptes titulaire et pour une durée de six exercices le Cabinet KPMG CI – Auditeurs Associés en Afrique, en remplacement de Mr Jean-Luc RUELLE, dont le mandat venait à expiration à la présente Assemblée, mais qui représentera ce cabinet en qualité d'Associé.

Le mandat du Cabinet KPMG CI – Auditeurs Associés en Afrique prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expirera son mandat, soit en 2020.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle pour six exercices le mandat de Monsieur Djué TIEMELE-YAO, Commissaire aux Comptes suppléant, venu à expiration à la présente Assemblée.

Les fonctions Monsieur Djué TIEMELE-YAO prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expirera son mandat, soit en 2020.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle pour six exercices le mandat de Monsieur Francis DESCLERS, Commissaire aux Comptes suppléant, venu à expiration à la présente Assemblée.

Les fonctions Monsieur Francis DESCLERS prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expirera son mandat, soit en 2020.

I.- COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, délibérant dans les conditions requises pour la tenue des assemblées générales extraordinaires, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes, décide par application des dispositions de l'article 387 de l'Acte Uniforme révisé relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, de réduire la valeur nominale des actions de SOLIBRA, pour la ramener de leur valeur actuelle de 5.000 F.CFA à un montant de 2.500 F.CFA.

Le nombre d'actions de la société sera donc porté de 823.042 à 1.646.084 ; les actions nouvellement créées seront attribuées aux actionnaires à raison d'une action nouvelle pour une action ancienne.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, délibérant dans les conditions requises pour la tenue des assemblées générales extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration décide de modifier le premier alinéa de **l'article 7** des statuts de la société comme suit :

Texte ancien :

« « Le capital social est fixé à la somme de 4.115.210.000 F.CFA. Il est divisé en 823.042 actions de 5.000 F.CFA»

Texte nouveau :

« Le capital social est fixé à la somme de 4.115.210.000 F.CFA. Il est divisé en 1.646.084 actions de 2.500 F.CFA. »

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une expédition, d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal constatant ses délibérations à l'effet d'assurer l'exécution de ses décisions dans tous les détails qu'elles comportent et d'accomplir toutes formalités légales et administratives de dépôt et de publicité.

-oOo-

**SOCIETE DE LIMONADERIES ET BRASSERIES D'AFRIQUE
SOLIBRA**

BILAN		
ACTIF		
	2013	2012
Immobilisations incorporelles brutes	4 463 363 315	4 309 796 508
Immobilisations corporelles brutes	174 740 090 191	148 884 520 610
Immobilisations financières	441 587 526	430 697 270
Amortissements et provisions	-100 113 840 799	-89 676 692 962
TOTAL ACTIF IMMOBILISE NET	79 531 200 233	63 948 321 426
Actif circulant H.A.O.	40 850 000	0
Stocks	49 242 447 921	38 377 515 574
Fournisseurs, avances versées	3 100 592 779	1 541 329 707
Clients	6 029 220 482	4 448 854 655
Autres créances	4 397 676 310	3 108 700 839
Provisions	-3 820 339 450	-2 684 627 640
TOTAL ACTIF CIRCULANT	58 990 448 042	44 791 773 135
Trésorerie - Actif	3 647 033 605	5 386 553 196
Écart de conversion - Actif		
TOTAL GÉNÉRAL ACTIF	142 168 681 880	114 126 647 757
PASSIF		
	2 013	2 012
Capital	4 115 210 000	4 115 210 000
Primes et réserves	43 652 735 246	31 902 381 758
Résultat net de l'exercice	17 697 751 465	21 791 465 888
TOTAL CAPITAUX PROPRES	65 465 696 711	57 809 057 646
Emprunts	0	0
Dettes financières diverses	15 950 155 265	14 394 561 567
Provisions financières pour risques et charges	3 999 186 604	4 790 712 718
TOTAL DETTES ET RES. ASSIMILEES	19 949 341 869	19 185 274 285
Dettes circulantes et res. Assimilées H.A.O.	3 232 360 648	2 569 380 458
Clients, avances reçues	3 110 380 531	4 066 731 326
Fournisseurs d'exploitation	11 634 683 337	10 874 396 236
Dettes fiscales	9 077 975 000	11 194 026 338
Dettes sociales	759 248 543	1 297 069 736
Autres dettes	168 987 329	198 074 660
TOTAL PASSIF CIRCULANT	27 983 635 388	30 199 678 754
Trésorerie - Passif	28 770 007 912	6 932 637 072
Écart de conversion - Passif		
TOTAL GÉNÉRAL PASSIF	142 168 681 880	114 126 647 757

NB: "Comptes certifiés par les commissaires aux comptes"

**SOCIETE DE LIMONADERIES ET BRASSERIES D'AFRIQUE
SOLIBRA**

COMPTES DES RESULTATS		
	2013	2012
Vente de marchandises	1 269 809 639	2 764 480 442
Vente de produits fabriqués	149 429 147 068	136 931 317 234
Produits accessoires	665 314 848	605 851 957
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	151 364 271 555	140 301 649 633
Production stockée	733 857 098	-101 088 629
Autres produits	1 946 628 057	3 874 714 684
Achats et frais /achats	76 775 744 629	65 879 723 877
Variation de stocks	-10 430 926 937	-5 331 632 417
Transport	8 485 420 322	5 054 924 041
Services extérieurs	17 875 909 179	17 908 707 217
Impôts et taxes	8 948 600 463	8 021 376 884
Autres charges	3 342 507 781	1 778 257 393
TOTAL CHARGES	104 997 255 437	93 311 356 995
VALEUR AJOUTÉE	49 047 501 273	50 763 918 693
Charges du personnel	14 472 425 443	13 274 216 858
Dotations aux amortissements et provisions	15 254 793 096	13 392 277 047
Reprises de provisions	3 821 142 102	4 927 806 764
Transferts de charges	1 370 413 559	730 759 746
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	24 511 838 395	29 755 991 298
Produits financiers	8 028 755	91 412 669
Charges financières	1 272 195 782	1 127 476 045
RÉSULTAT FINANCIER	-1 264 167 027	-1 036 063 376
Résultat hors activité ordinaire	113 026 513	66 715 319
Impôts sur le résultat	5 662 946 416	6 995 177 353
RÉSULTAT NET	17 697 751 465	21 791 465 888

NB: "Comptes certifiés par les commissaires aux comptes"

**SOCIETE DE LIMONADERIES ET BRASSERIES D'AFRIQUE
SOLIBRA**

**TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET EMPLOIS (TAFIRE)
SYSTEME NORMAL**

1ère Partie DÉTERMINATION DES SOLDES FINANCIERS DE L' EXERCICE 2013

(01/01/13 au 31/12/13)

CAPACITÉ D' AUTOFINANCEMENT GLOBALE (C.A.F.G.)

CAFG = { Excédent brut d'exploitation EBE
- Charges décaissables restantes à l'exclusion des cessions
+ Produits encaissables restants d'actif immobilisé

		E.B.E.	34 575 075 830
		(TT) Transfert de charges d' exploitation	1 370 413 559
(SA) Frais financiers	1 272 195 782	(UA) Revenus financiers	8 028 755
(SC) Pertes de change		(UC) Gains de change	
(SL) Charges H.A.O.		(UE) Transferts de charges Financières	
(SQ) Participation		(UL) Produits H.A.O.	
(SR) Impôts sur le résultat	5 662 946 416	(UN) Transfert de charges H.A.O.	
Total (I)	6 935 142 198	Total (II)	35 953 518 144

CAFG : Total (II) - Total (I) = 29 018 375 946 (N - 1) : 23 123 899 228

AUTO FINANCEMENT (A.F)

AF = CAFG - Distributions de dividendes
dans l'exercice (1)

AF = 29 018 375 946 | 10 041 112 400 | 18 977 263 546 (N - 1) : 15 209 856 452

VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT D' EXPLOITATION (B.F.E.)

Var. BFE = Var. Stocks (2) + Var. Créances (2) + Var. Dettes circulantes (2)

Variation des stocks : N - (N - 1)	Emplois augmentation (+)		Ressources diminution (-)
(BC) Marchandises		ou	620 407 024
(BD) Matières premières	9 829 327 148	ou	
(BE) En-cours	451 529 903	ou	
(BF) Produits fabriqués	282 327 195	ou	
(A) Variation globale nette des stocks	9 942 777 222	ou	

Variation des créances : N - (N - 1)	Emplois augmentation (+)		Ressources diminution (-)
(BH) Fournisseurs, avances versées	1 559 263 072	ou	
(BI) Clients	1 366 809 142	ou	
(BJ) Autres créances	1 288 975 471	ou	
(B) Variation globale nette des créances	4 215 047 685	ou	

Variation des dettes circulantes : N - (N - 1)	Emplois diminution (-)		Ressources augmentation (+)
(DI) Clients avances reçues	956 350 795	ou	
(DJ) Fournisseurs d' exploitation		ou	760 287 101
(DK) Dettes fiscales	2 116 051 338	ou	
(DL) Dettes sociales	537 821 193	ou	
(DM) Autres dettes	29 087 331	ou	
(DN) Risques provisionnés		ou	
(C) Variation globale des dettes circulantes	2 879 023 556	ou	

Variation du B.F.E.
= (A) + (B) + (C) 17 036 848 463 ou

EXCÉDENT DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION (E.T.E)

ETE = EBE - Variation BFE - Production immobilisée

	2 013		2 012
Excédent brut d'exploitation	34 575 075 830		37 489 701 835
- Variation du B.F.E. (- si emplois + si ressources) (- ou +)	-17 036 848 463		-4 113 543 504
- Production immobilisée			
EXCÉDENT DE TRÉSORERIE D' EXPLOITATION	17 538 227 367		33 376 158 331

(1) Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice, y compris les acomptes sur dividendes

(2) A l'exclusion des éléments H.A.O. (en termes d' emplois/ressources).

**SOCIETE DE LIMONADERIES ET BRASSERIES D'AFRIQUE
SOLIBRA**

TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET EMPLOIS (TAFIRE) SYSTEME NORMAL				
2 ^e PARTIE : TABLEAU				
Réf.		EXERCICE 2013		EXERCICE 2012
		Emplois	Ressources	(E - ; R +)
	I. INVESTISSEMENTS ET DÉSINVESTISSEMENTS			
FA	Charges immobilisées (augmentation dans l'exercice)			
	Croissance interne			
FB	Acquisitions/Cessions d'immobilisations incorporelles	153 566 807		-48 294 998
FC	Acquisitions/Cessions d'immobilisations corporelles	27 735 570 695	204 998 356	-28 710 359 159
	Croissance externe			
FD	Acquisitions/Cessions d'immobilisations Financières	10 890 256		1 981 956 980
FF	INVESTISSEMENT TOTAL	27 695 029 402		-26 776 697 177
FG	II. VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT D' EXPLOITATION (cf. supra : Var. B.F.E.)	17 036 848 463	0	-4 113 543 504
FH	A - EMPLOIS ECONOMIQUES A FINANCER (FF + FG)	44 731 877 865		-30 890 240 681
FI	III. EMPLOIS/RESSOURCES (VARIATION DU B.F., H.A.O.)		622 130 190	263 399 430
FJ	IV. EMPLOIS FINANCIERS CONTRAINTS (1) Remboursements (selon échéancier) des emprunts et dettes financières			
	(1) A l' exclusion des remboursements anticipés portés en VII			
FK	B - EMPLOIS TOTAUX A FINANCER	44 109 747 675		-30 626 841 251
	V. FINANCEMENT INTERNE			
FL	Dividendes (emplois) / C.A.F.G. (ressources)	10 041 112 400	29 018 375 946	15 209 856 452
	VI. FINANCEMENT PAR LES CAPITAUX PROPRES			
FM	Augmentations de capital par apports nouveaux		0	0
FN	Subventions d' investissement			
FP	Prélèvements sur le Capital (y compris retraits de l' exploitant)			
	VII. FINANCEMENT PAR DE NOUVEAUX EMPRUNTS			
FQ	Emprunts (2)			
FR	Autres dettes financières (2) (2) Remboursements anticipés inscrits séparément en emplois		1 555 593 698	1 118 982 000
FS	C - RESSOURCES NETTES DE FINANCEMENT		20 532 857 244	16 328 838 452
FT	D - EXCEDENT OU INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE FINANCEMENT (C - B)	23 576 890 431		-14 298 002 799
	VIII. VARIATION DE LA TRESORERIE			
FU	Trésorerie nette à la clôture de l' exercice			
	+ ou -	-25 122 974 307		
FV	à l' ouverture de l' exercice			
	+ ou -	-1 546 083 876		
FW	Variation trésorerie : (+ si emploi ; - si ressources)	-23 576 890 431	23 576 890 431	14 298 002 799
	Contrôle : D = VIII avec signe opposé			
<i>Nota : I, IV, V, VI, VII ; en termes de flux ; II, III, VIII ; différences << bilantielles >> .</i>				
CONTRÔLE (à partir des masses des bilans N et N - 1)			Emplois	Ressources
Variation du fonds de roulement (F.D.R.) : FDR (N) - FDR(N - 1)			7 162 172 158	
Variation du B.F. global (B.F.G.) : BFG (N) - BFG (N - 1)			16 414 718 273	
Variation de la trésorerie (T) : T (N) - T (N - 1)			0	23 576 890 431
TOTAL			23 576 890 431	23 576 890 431



Immeuble ALPHA 2000
20^{ème} étage, Rue Gourgas – Plateau
01 BP. 1361 Abidjan 01

KPMG AUDITEURS ASSOCIES
en Afrique

Immeuble Woodin Center
Avenue Noguès
01 BP Abidjan 3172 Abidjan 01



SOLIBRA

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS**

(EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013)

Aux Actionnaires
de la Société SOLIBRA
33 rue des Brasseurs
01 BP 1304 Abidjan 01

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS

(EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013)

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport sur :

- l'audit des états financiers de la société SOLIBRA tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Les états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Notre responsabilité est, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états financiers.

1. OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Côte d'Ivoire ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les états financiers. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

La valorisation des produits finis et semis finis a été effectuée pour la première fois, au cours de l'exercice 2013 au travers du progiciel M3 implémenté en 2010. Les informations que nous avons obtenues sur le paramétrage ne nous ont pas permis d'apprécier le calcul des coûts unitaires de production. La valeur cumulée du stock de produits finis et semis finis au 31 décembre 2013 est estimée à F.CFA 2 403 millions.

Sous cette réserve, nous certifions que les états financiers sont, au regard des règles et principes comptables du SYSCOA, réguliers et sincères et donnent une image fidèle de la situation financière et du patrimoine de la société SOLIBRA au 31 décembre 2013, ainsi que du résultat des opérations et des ressources et des emplois de fonds pour l'exercice clos à cette date.

SOLIBRA
Rapport général des commissaires aux comptes
(Exercice clos le 31 décembre 2013)

3. AUTRES VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

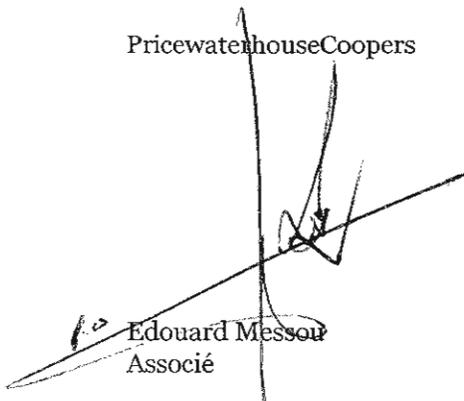
Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en Côte d'Ivoire, aux vérifications spécifiques prévues par l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

A l'exception de l'incidence éventuelle du point mentionné dans la première partie du rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers.

Abidjan, le 20 mai 2014

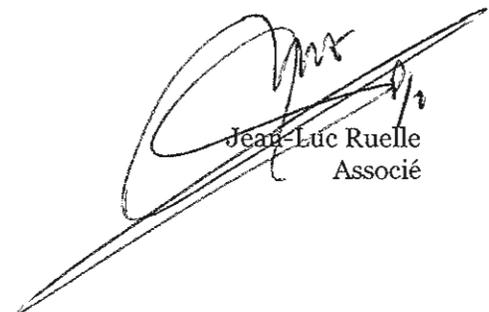
Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers



Edouard Messou
Associé

KPMG Auditeurs Associés en Afrique



Jean-Luc Ruelle
Associé

SOLIBRA

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

(EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013)

Immeuble ALPHA 2000
20^{ème} étage, Rue Gourgas - Plateau
01 BP. 1361 Abidjan 01

Immeuble WOODIN CENTER
5^{ème} étage, Avenue Noguès - Plateau
01 BP. 3172 Abidjan 01

Aux Actionnaires
de la Société SOLIBRA
33 rue des Brasseurs
01 BP 1304 Abidjan 01

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS
REGLEMENTEES**

(EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013)

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport spécial afférent aux opérations visées aux articles 438 et suivants de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, qui stipulent que toute convention entre une société anonyme et l'un de ses administrateurs, directeurs généraux ou directeurs généraux adjoints doit être soumise à l'autorisation préalable du conseil d'administration.

Il en est de même des conventions auxquelles un administrateur ou un directeur général ou un directeur général adjoint est indirectement intéressé ou dans lesquelles, il traite avec la société par personne interposée.

Sont également soumises à autorisation préalable du conseil d'administration, les conventions intervenant entre une société et une entreprise ou une personne morale, si l'un des administrateurs ou un directeur général ou un directeur général adjoint de la société est propriétaire de l'entreprise ou associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, administrateur général adjoint, directeur général ou directeur général adjoint de la personne morale contractante.

Cette réglementation ne porte pas sur les opérations courantes conclues à des conditions normales.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession applicables en Côte d'Ivoire ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

SOLIBRA

Rapport spécial des commissaires aux comptes
(Exercice clos le 31 décembre 2013)

1. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée aux articles sus-cités conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

2. CONVENTIONS APPROUVEES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

En application de l'article 440 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons été avisés de la poursuite de l'exécution au cours de l'exercice 2013, de conventions conclues et approuvées au cours d'exercices antérieurs.

2.1 Concession de licences de marques «Youki, Soda et Tonic» et «Flag Spéciale» avec la société BGI TRADE MARK

*** Administrateur concerné**

Monsieur Guy DE CLERCQ, représentant légal de BGI, elle-même présidente de BGI TRADE MARK.

*** Nature et objet**

Concession de licences en faveur de SOLIBRA pour les marques «Youki, Soda et Tonic» et «Flag Spéciale».

*** Modalités**

En contrepartie de l'exploitation des licences ci-dessus citées, SOLIBRA paie à BGI TRADE MARK des redevances déterminées comme suit :

- 3,5 % du chiffre d'affaires réalisé sur les marques «Youki, Soda et Tonic» ;
- 5 % du chiffre d'affaires réalisé sur la marque «Flag spéciale».

Ces redevances s'élèvent respectivement à F.CFA 265 096 217 et F.CFA 68 023 487, soit un total de F.CFA 333 119 704, pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.

SOLIBRA

Rapport spécial des commissaires aux comptes
(Exercice clos le 31 décembre 2013)

2.2 Concession de licence de la marque « 33 export » avec la société BGI TRADE MARK

* **Administrateur concerné**

Monsieur Guy DE CLERCQ, représentant légal de BGI, elle-même présidente de BGI TRADE MARK.

* **Nature et objet**

Concession de licence en faveur de SOLIBRA pour la marque «33 export».

* **Modalités**

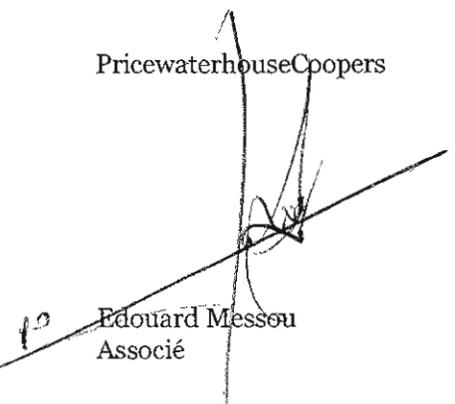
En contrepartie de l'exploitation de la licence ci-dessus citée, SOLIBRA paie à BGI TRADE MARK une redevance correspondant à 5 % du chiffre d'affaires réalisé sur la marque «33 export».

Cette redevance s'élève à F.CFA 2 771 162 au 31 décembre 2013.

Abidjan, le 20 mai 2014

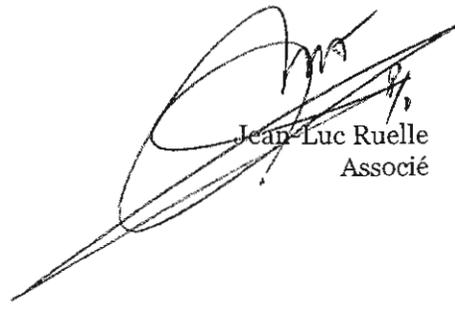
Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers



Edouard Messou
Associé

KPMG Auditeurs Associés en Afrique



Jean-Luc Ruelle
Associé



SOCIÉTÉ DE LIMONADERIES ET DE BRASSERIES D'AFRIQUE

Siège social :

35, Rue des Brasseurs
Abidjan, Treichville

01 BP 1304 Abidjan 01

Tel. : (225) 21 21 12 00

Fax : (225) 21 35 97 91

www.solibra.ci

contact@solibra.ci